

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 octobre 2006

CP 06/10-37

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE VALORISATION DES SENTIERS DE PETITE RANDONNEE

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans ses séances du 18 juin 1991 et 11 janvier 1993, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

*** Les modalités d'octroi des aides à l'entretien des sentiers de randonnée** pédestres ou équestres définies aux articles 37 à 39 de l'arrêté précité sont les suivantes :

- Sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,
- Sentiers entretenus en permanence et praticables toute l'année,
- Sentiers faisant l'objet d'une description sur un document mis à disposition du public.

□ Pour les travaux d'entretien, l'aide départementale est fixée de la manière suivante :

- **16 €** par kilomètre dans le cas d'une première demande,
- **8 €** par kilomètre dans le cas de demandes suivantes

□ Pour les travaux d'entretien et de balisage, l'aide départementale est fixée à **19 €** par kilomètre.

□ Pour la conception et la réalisation du document d'information destiné au public, l'aide départementale est fixée à **16 €** par kilomètre, à condition d'avoir déjà bénéficié de la subvention relative à l'entretien comme énoncée ci-dessus.



Le Comité du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est réuni le 19 septembre 2006 afin d'examiner les dossiers suivants.

Communauté de Communes Pays Garonne et Gascogne

1) Demande d'aide pour l'entretien de 200 km de sentiers – 4ème demande

Au regard du patrimoine naturel, culturel et architectural très riche, sur la base d'une volonté locale, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne a donné une dynamique forte à l'activité touristique en développant des sentiers de randonnées pédestres.

De plus, l'Office de Tourisme Intercommunal et toutes les mairies du canton de Verdun-sur-Garonne enregistrent pendant la saison touristique et hors saison, depuis plusieurs années, énormément de demandes pour les sentiers de randonnées.

La diversité des paysages du Pays de Garonne et Gascogne offre une formidable richesse naturelle et patrimoniale. Une myriade d'édifices maisons, églises, moulins, murets, granges... ont le style toulousain typique de notre région. Plus à l'ouest, le paysage devient plus vallonné à la rencontre des premiers coteaux de la Gascogne Lomagnole. De plus, il n'est pas rare d'apercevoir la chaîne pyrénéenne et les premiers contreforts de la Montagne Noire.

Le territoire du canton de Verdun-sur-Garonne a créé 15 boucles de petites randonnées réparties sur 200 kilomètres de sentiers en terre ou empierrés et de petites routes. Ces itinéraires sont repérés et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR).

Cette année, la finale de la rando occitane se déroulera à Saint-Sardos sur des sentiers de la Communauté de Communes.

L'entretien est effectué, depuis 2001, par une entreprise locale "campagnes vivantes" grâce au concours du Conseil Général. Le coût de cette opération s'élève à 4 018,56 € TTC.

S'agissant d'une quatrième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : $200 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 1\,600 \text{ €}$.

C'est donc une subvention de **1 600 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le Comité du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **1 600 €** à la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne pour l'entretien de 200 km de sentiers de randonnée.

Communauté de Communes Garonne et Canal

2) Demande d'aide pour la réalisation d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres

La Communauté de Communes Garonne et Canal a étendu ses compétences touristiques en matière de gestion, promotion et animation du réseau intercommunal des chemins et sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées.

C'est ainsi que 83 kms de sentiers constituent le maillage de la Communauté de Communes Garonne et Canal. Ces sentiers permettent le développement touristique d'un territoire et sensibilisent à l'environnement.

Les promeneurs veulent jouir d'un environnement à la fois naturel et parfaitement aménagé. Ils veulent s'immerger dans la nature, sans prendre de risques, grâce au balisage performant d'un itinéraire.

Aujourd'hui, après avoir procédé à l'ouverture et au balisage de ces sentiers, la Communauté de Communes a prévu la création d'un topo-guide afin de promouvoir le territoire et les sentiers de randonnées.

Ce document se présentera sous la forme d'une chemise cartonnée contenant :

- un dépliant pour chaque commune, présentant le village (historique, caractéristiques patrimoniales, plan, photos...), les prestataires touristiques, et décrivant les parcours de randonnées (durée, distance, situation, géographique, plan d'accès...),
- un dépliant sur la Forêt d'Agre / Canal (plan ONF, faune, flore...).

Le coût relatif à la conception et la réalisation du topo-guide s'élève à 5 515 € HT.

Une subvention relative à l'ouverture et l'entretien des sentiers ayant déjà été octroyée, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : $63 \text{ km} \times 16 \text{ €} = 1\,008 \text{ €}$.

C'est donc une subvention de **1 008 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le Comité du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **1 008 €** à la Communauté de Communes Garonne et Canal pour la réalisation d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres.

Communauté de Communes des Deux Rives

3) Demande d'aide pour la réalisation d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres

Dans le cadre de sa politique touristique, la Communauté de Communes des Deux Rives a mis en place un réseau de 9 circuits de petites randonnées pédestres représentant 64 kilomètres. Ces sentiers ont fait l'objet d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées.

Afin de recenser ces circuits et de faciliter l'accès aux utilisateurs de sentiers et autres randonneurs, la Communauté de Communes a prévu la réalisation d'un document d'information sous forme de brochures.

Le coût relatif à la conception et la réalisation de ce document en 3 000 exemplaires s'élève à 7 792,85 € HT.

Une subvention relative à l'ouverture et l'entretien des sentiers ayant déjà été octroyée, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : $64 \text{ km} \times 16 \text{ €} = 1\,024 \text{ €}$.

C'est donc une subvention de **1 024 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le Comité du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **1 024 €** à la Communauté de Communes des Deux Rives pour la réalisation d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres.

Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

4) Demande d'aide pour l'entretien de 46 km de sentiers de petites randonnées pédestres – 2ème demande

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise est en charge de l'entretien et du balisage des sentiers de randonnée, engageant pour cela les services de quelques entreprises locales et travaillant aussi en régie avec son propre personnel.

Les objectifs prioritaires sont :

- amener la population et les touristes à emprunter les sentiers touristiques,
- promouvoir l'activité randonnées en Lomagne Tarn-et-Garonnaise,
- rendre le territoire plus attractif par la diversité de ses activités de loisirs,
- la découverte de paysages lomagnols : la faune, la flore et le petit patrimoine local.

Cette année, il s'agit de l'entretien et du balisage de 46 km de sentiers.

Le coût relatif à cette opération s'élève à 6 430 € HT.

Une subvention relative à l'ouverture et l'entretien des sentiers ayant déjà été octroyée, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :
 $46 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 368 \text{ €}$.

C'est donc une subvention de **368 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le Comité du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **368 €** à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'entretien de 46 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres.

Communauté de Communes du Quercy Caussadais

5) Demande d'aide pour l'entretien de 256 km de sentiers de petites randonnées pédestres – 7ème demande

Dans le cadre du plan départemental des sentiers de randonnée et sur la base d'une volonté locale de développer la découverte de la nature, des PR ont été mis en place sur la Communauté de Communes du Quercy Caussadais depuis de nombreuses années.

Ces PR mettent en évidence les richesses locales, le petit patrimoine rural et le paysage du Quercy Caussadais afin de proposer aux touristes et à la population locale un moyen fort de découvrir notre région.

En parallèle de ces petites randonnées, afin que ce produit touristique soit toujours attrayant, trois sentiers en faveur des VTT ont également été créés. Ils permettent des randonnées pédestres plus longues.

Ces petites randonnées et les trois boucles VTT servent de base au GRP du Midi-Quercy aujourd'hui opérationnel. De même, au départ des sentiers des panneaux de présentation des PR ont été implantés avec le nom de la commune et un descriptif du sentier.

Pour l'année 2006, un programme de travail regroupe à la fois le balisage et le travail des zones à végétation (élagage, tonte, débroussaillage) sur 256 km.

Les travaux sont réalisés en prestation de service par le Centre Aéré de Caussade "Darel en Quercy" sur la base d'un marché sur 3 ans.

Le coût relatif à cette opération pour l'année 2006 s'élève à 34 000 € T.T.C.

S'agissant d'une septième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée pour l'année 2006 s'élève à : $256 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 2\,048 \text{ €}$.

C'est donc une subvention de **2 048 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **2 048 €** à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour l'entretien de 256 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres.

Communauté de Communes du Quercy Caussadais

6) Demande d'aide pour la réédition d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres

La Communauté de Communes gère de par ses compétences de nombreux domaines liés à l'environnement et au tourisme, dont la réalisation de sentiers de randonnée.

Ces sentiers de Petites Randonnées (PR) ouverts depuis plusieurs années mettent en avant les richesses patrimoniales et environnementales du Quercy Caussadais (pigeonniers, ponts, bâtiments ruraux, faune, flore et points de vue). Suivant leur difficulté et leur spécificité, ils peuvent être pratiqués pour la randonnée pédestre, équestre ou VTT.

Afin que ce produit touristique soit attrayant, la Communauté a édité un topo-guide avec fonds de carte IGN. Il met en avant les spécificités du Quercy Caussadais en terme de faune, flore et patrimoine.

Il doit être aujourd'hui réédité en 4000 exemplaires.

Ce document se présentera sous la forme d'une chemise cartonnée contenant 21 fiches de format A5 et une fiche de format A4 à la fois pédagogiques, descriptives et signalétiques.

Le coût relatif à la conception et la réalisation du topo-guide s'élève à 5 035 € HT.

L'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 256 km x 16 € = 4 096 €.

C'est donc une subvention de **4 096 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **4 096 €** à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour la réédition d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres.

~~~~~

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales d'un montant de :

- **1 600 €** à la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne, pour l'entretien de 200 km de sentiers de petites randonnées pédestres,
- **1 008 €** à la Communauté de Communes Garonne et Canal, pour la réalisation d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres,
- **1 024 €** à la Communauté de Communes des Deux Rives, pour la réalisation d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres,
- **368 €** à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, pour l'entretien de 46 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
- **2 048 €** à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, pour l'entretien de 256 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
- **4 096 €** à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, pour la réédition d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **657343** – sous-fonction **738** du Budget Départemental.

|                                            |                 |
|--------------------------------------------|-----------------|
| - Autorisation d'engagement 2006 .....     | 15 000 €        |
| - Engagement à ce jour .....               | 1 577 €         |
| - Engagement à la présente Commission..... | <b>10 144 €</b> |
| - Disponible sur l'exercice 2006.....      | 3 279 €         |

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 octobre 2006**

CP 06/10-37

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE  
VALORISATION DES SENTIERS DE PETITE RANDONNEE**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Fonds départemental d'intervention touristique réuni le 19 septembre 2006,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes :
- 1 600 € à la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne, pour l'entretien de 200 km de sentiers de petites randonnées pédestres,
- 1 008 € à la Communauté de Communes Garonne et Canal, pour la réalisation d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres,
- 1 024 € à la Communauté de Communes des Deux Rives, pour la réalisation d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres,
- 368 € à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, pour l'entretien de 46 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
- 2 048 € à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, pour l'entretien de 256 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
- 4 096 € à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, pour la réédition d'un topo-guide de circuits de petites randonnées pédestres ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,